UMP · ARGENT PUBLIC

Claude Guéant

Ministre de l'Intérieur (2011-2012) — affaire Les primes en liquide

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Quand il dirigeait le cabinet du ministre de l'Intérieur, des fonds destinés aux enquêteurs ont servi à verser des primes en espèces à des membres du cabinet.

Où en est la justice

> Complicité de détournement de fonds publics : deux ans de prison dont un ferme.

Source

COUR D'APPEL DE PARIS, 23 JANVIER 2017

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales